

## Le bulletin du Réseau RRH

### QUI SONT LES PRÉSENTÉISTES?

n°21, 23 août 2010

Le présentéisme est le fait d'être présent au travail sans fournir les prestations attendues suite à un manque de motivation ou à une sous-occupation. Il se définit par une baisse de rendement, causée par des problèmes d'ordre personnel ou médical, qui se répète de façon soutenue.

Est-ce que vous reconnaissez certains de vos employés qui pratiquent le présentéisme? Ou encore, est-ce qu'il arrive parfois de vous retrouver dans l'une de ces catégories? À vous de juger...

**L'ambitieux** : Il est malade, mais ne l'admet pas. Il a des objectifs à rencontrer et ne veut pas prendre du retard; sa promotion en dépend!

**Le solidaire** : Il sait que s'il s'absente, il ne sera pas remplacé; ses collègues devront mettre les bouchées doubles, et ils sont déjà surchargés!

**Le futé** : Il travaille très vite, mais le travail étant mal planifié, il n'y a pas toujours de nouveaux produits qui rentrent. Il fait alors mine d'être surchargé pour ne pas prendre une tâche en plus.

**L'inquiet** : Il a un budget serré, il est un monoparental au petit salaire, ou une personne avec des dettes récurrentes à chaque mois, ce travailleur ne peut absorber trois jours coupés sur sa paie pour une absence justifiable. Un mauvais rhume est un cauchemar. Autant aller travailler!

**Le démotivé** : Il cherche un autre travail plus intéressant. En attendant les réponses à ses applications d'emploi ailleurs, il ne s'investit pas dans son travail actuel. Il navigue sur Internet pour ses besoins personnels et fait de nombreux appels téléphoniques personnels.

**Le malade** : Il est de retour au travail après une période d'invalidité en raison de problèmes de nature psychologique. Il se cherche constamment, ne sait pas par où commencer son travail, évite d'en faire trop ou veut se protéger.

**Le futur retraité** : Il est devant la perspective de sa retraite dans deux ou trois ans. Il refuse de s'investir dans les nouvelles méthodes de travail de son service, ce qui ralentit son rythme.

#### Qui fait du présentéisme?

Parfois, le présentéisme est dû à la démotivation ou la frustration causée par de mauvaises conditions de travail. Dans d'autres cas, c'est une cause psychologique extérieure au bureau qui nuit au travail. Finalement, il y a les malaises physiques, chroniques ou passagers. Chaque entreprise doit trouver la meilleure solution pour elle. Prévenir vaudra toujours mieux que guérir.

Sources :

Bérard, Luce S. (2009), Le présentéisme, vous connaissez? La Voix de l'Est, [en ligne].

Normandeau, Gilles (2006). Effectif, Volume 9, numéro 2, Avril – mai 2006, [en ligne].

### À VOTRE AGENDA :

- **Le 6 septembre 2010**  
Fête du travail
- **Le 14 septembre 2010**  
Colloque du CSMO Textile  
« Le textile, C'EST VOUS! »
- **Le 1<sup>er</sup> octobre 2010**  
Réunion du C. A. du CSMO  
Textile

### Saviez-vous que...

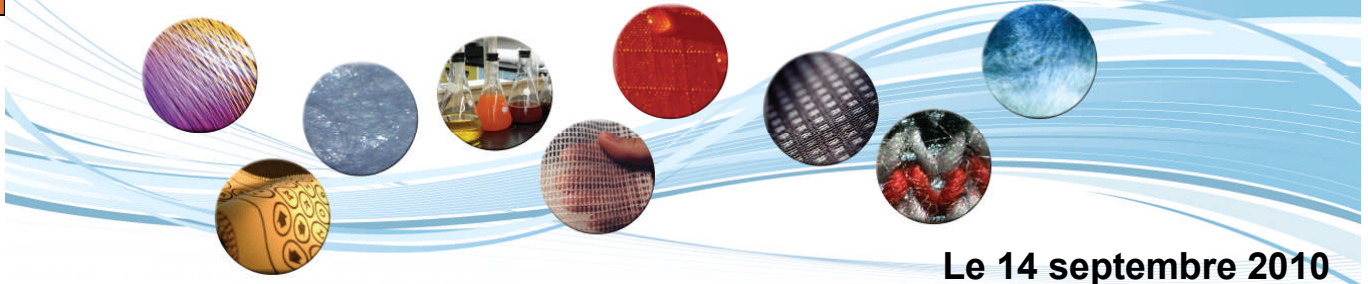
**Même votre monnaie  
de papier et votre  
passeport contiennent  
des matières textiles!**

### Sommaire :

Colloque « Le textile, C'EST VOUS! »	2
Les congés fériés	3

Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière :

# Colloque « Le textile, C'EST VOUS! »



Le CSMO Textile tiendra son 3<sup>e</sup> colloque annuel à Drummondville. Les dirigeants, gestionnaires, syndicats, représentants d'employés et partenaires de l'industrie textile québécoise sont invités à y participer. L'activité se déroulera en trois temps :

## « Le textile, c'EST VOUS! »

Qui fait du textile au Québec en 2010? Grâce à des données toutes fraîches, tirées de notre diagnostic sectoriel provincial, nous vous dresserons un portrait. Connaissez-vous les différents procédés de fabrication? Nous vous les présenterons en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins. Vous aurez l'occasion de voir et de toucher!

C'est **Jacek Mlynarek**, Ph.D., PDG du Groupe CTT qui viendra compléter cette première partie en vous transmettant sa vision des textiles techniques québécois.

## « Comme gestionnaire, êtes-vous flexible? »

Étant donné le développement de nouveaux créneaux, la fluctuation des marchés, vos besoins en main-d'œuvre qualifiée et autres, le CSMO s'est interrogé sur les effets que cela pouvait avoir sur l'organisation du travail et sur la façon dont les entreprises doivent s'adapter pour gérer leur main-d'œuvre.

Nous avons demandé au directeur général de Soprema, **Richard Voyer** : « Arrivez-vous à être flexible dans la gestion de votre usine, avec les horaires de travail, les demandes de préretraite et de congés parentaux, selon les générations d'employés ...? ». Il a accepté de nous partager sa façon de faire et ce qui fait le succès de Soprema, entreprise de classe mondiale en fabrication de produits et revêtements d'étanchéité pour la construction et le génie civil. Mentionnons que cette entreprise compte 360 travailleurs au Canada, sans compter les bureaux de ventes à travers le pays.

## « La flexibilité dans l'organisation du travail, est-ce possible? »

Pour répondre à cette question, nous vous proposons d'assister à une plénière à laquelle des représentants d'employeurs et d'employés seront invités à échanger sur le sujet.

### En plus :

Les bons coups de l'industrie textile québécoise sont de retour, édition 2009-2010. Une nouvelle catégorie s'est ajoutée...

Pour couronner l'événement, une visite industrielle est proposée en après-midi chez Soprema. Le nombre de places est limité.

Ce colloque est offert **gratuitement, sur invitation**, aux entreprises textiles québécoises et aux partenaires du CSMO Textile. Pour plus de renseignements contactez Christine Gervais au **819 477-7910, poste 215**, ou par courriel à [cgervais@csmotextile.qc.ca](mailto:cgervais@csmotextile.qc.ca).

## LES CONGÉS FÉRIÉS

### La loi dit:

La Loi sur les normes du travail comporte des dispositions concernant les jours fériés qui protègent la majorité des salariés québécois, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

La majorité des salariés au Québec a droit à un congé et à une indemnité pour chacun des jours fériés, chômés et payés suivants :

- le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An)
- le Vendredi saint ou le lundi de Pâques, au choix de l'employeur
- le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)
- le 24 juin (fête nationale)
- le 1<sup>er</sup> juillet. Si cette date tombe un dimanche : le 2 juillet (Fête du Canada)
- le 1<sup>er</sup> lundi de septembre (fête du Travail)
- le 2<sup>e</sup> lundi d'octobre (Action de grâces)
- le 25 décembre (jour de Noël).

Les salariés qui sont obligés de travailler à l'occasion de l'un de ces jours fériés ont droit à une indemnité ou à un congé compensatoire, au choix de l'employeur. Ce congé doit être pris dans les 3 semaines qui précèdent ou qui suivent le jour férié, sauf dans le cas de la fête nationale.

### Les exceptions:

La norme sur les jours fériés ne s'applique pas :

- au salarié qui s'est absenté du travail sans autorisation ou raison valable, le jour ouvrable avant ou après le jour férié. Dans ce cas, le salarié ne recevra pas d'indemnité pour ce jour férié et il n'aura pas de congé compensatoire.
- au salarié visé par une convention collective ou un décret qui lui donne droit à au moins 7 jours fériés, chômés et payés en plus du congé de la fête nationale.
- au salarié non syndiqué qui reçoit un nombre de jours fériés, chômés et payés, en plus de la fête nationale, égal à celui prévu dans la convention collective ou le décret des employés syndiqués de l'entreprise où il travaille.

Source: La Commission des normes du travail

### BOÎTE AUX LETTRES

Vous avez des commentaires ou des suggestions?

**ÉCRIVEZ-NOUS!**

[reseaurrh@csmotextile.qc.ca](mailto:reseaurrh@csmotextile.qc.ca) ou appelez le 819 477-7910



### ARCHIVES

[www.comitesectorieltextile.qc.ca/Archives/TExpress.shtml](http://www.comitesectorieltextile.qc.ca/Archives/TExpress.shtml)